

ZOOM SUR LE NOUVEAU SYSTEME D'ALLOCATION DES MOYENS

Corollaire de l'entrée en vigueur de la loi sur l'autonomie, un nouveau système d'allocation des moyens a été instauré en 2009 pour :

- ✓ **Faire entrer délibérément les universités dans la culture de résultat**
 - 20 % de leurs moyens seront désormais distribués en fonction de leur performance en matière de formation et de recherche, contre 3 % avant la réforme
 - grâce à de nouveaux critères : évaluation des laboratoires de recherche, l'insertion professionnelle

- ✓ **Financer équitablement les universités sur la base de la réalité de leur activité**
 - 80 % de leur financement seront attribués en fonction de l'activité
 - pour la formation, les crédits seront alloués sur la base du nombre d'étudiants présents aux examens, et non plus sur celui des étudiants inscrits
 - pour la recherche, la répartition sera fondée sur le nombre d'enseignants-chercheurs publiants.

LA LOI SUR L'AUTONOMIE EN QUELQUES DATES

| | |
|------------------------------------|--|
| 11 août 2007 | Vote de la loi sur les libertés et responsabilités des universités |
| Octobre 2007 | Lancement de la première vague d'audit des universités par l'IGAENR (<i>Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche</i>) en vue de leur accession à l'autonomie au 1 ^{er} janvier 2009. 30 universités ont été auditées |
| 11 février 2008 | Date butoir pour la modification des statuts des universités, détermination de la composition et du nombre de membres au conseil d'administration |
| Juillet 2008 | Lancement de la seconde vague d'audit des universités par l'IGAENR, en vue de leur accession à l'autonomie au 1 ^{er} janvier 2010. 35 universités sont concernées |
| 24 juillet 2008 | Annonce des 18 premières universités autonomes au 1 ^{er} janvier 2009 |
| 11 août 2008 | Date butoir pour l'élection des nouveaux conseils d'administration, et la nomination des personnalités extérieures |
| 1^{er} janvier 2009 | Les 18 premières universités autonomes passent aux compétences élargies |
| 27 juillet 2009 | Lancement de la troisième vague d'audits des universités par l'IGAENR, en vue de leur accession à l'autonomie en 2011 et 2012. 19 universités sont concernées |
| 1er janvier 2010 | 33 nouvelles universités passent à l'autonomie : au total 51 universités sont autonomes |
| 1^{er} janvier 2011 | 22 nouvelles universités accéderont à l'autonomie, portant à 73 le nombre d'universités autonomes |
| 10 août 2012 | <i>Toutes les universités françaises seront autonomes</i> |